États financiers de Université de l'Ontario français

30 avril 2023

Déclaration de responsabilité administrative	1
Rapport des auditeurs indépendants	2-4
État de la situation financière	5
État des résultats et de l'évolution de l'actif net	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8-14

Déclaration de responsabilité administrative

Le 9 août 2023,

La direction de l'Université de l'Ontario français (l'« Université ») est responsable des états financiers, des notes et des autres renseignements financiers contenus dans le rapport financier ci-après. La direction a préparé les états financiers selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. Afin de présenter fidèlement tous les éléments d'information importants, il a fallu recourir à des estimations raisonnables et à des jugements professionnels. La direction a la conviction que les états financiers exposent fidèlement la situation financière de l'Université au 30 avril 2023 ainsi que ses résultats d'exploitation, l'évolution de l'actif net et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date.

Consciente de ses responsabilités et des limites inhérentes à tout système, la direction a développé et applique un système de contrôle interne qui lui donne l'assurance raisonnable que les actifs de l'Université sont protégés contre les pertes et que les documents comptables constituent une source fiable pour la préparation des états financiers. Le Service des finances de l'Université exerce une surveillance sur l'application des procédés de contrôle interne.

Le Conseil de gouvernance veille à ce que la direction de l'Université s'acquitte de ses obligations en matière de rapport financier, et il lui appartient, en définitive, d'examiner et d'approuver les états financiers. Le Conseil de gouvernance accomplit ses fonctions d'examen des états financiers principalement par l'entremise du Comité des finances, de l'audit et des infrastructures.

Les états financiers au 30 avril 2023 et les résultats de ses activités pour l'exercice terminé à cette date ont été audités par Deloitte S.E.N.C.R.L/s.r.l., comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés, les auditeurs nommés par le Conseil de gouvernance. Le rapport des auditeurs indépendants précise l'étendue de l'audit et exprime leur opinion professionnelle au sujet de l'information fournie dans les états financiers.

Pierre Ovellette

Pierre Ouellette, Recteur

Gilles Fortin, Vice-recteur à l'administration



Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. 100, rue Queen Suite 1600 Ottawa (Ontario) K1P 5T8 Canada

Tél. : 613-236-2442 Téléc. : 613-236-2195 www.deloitte.ca

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil de gouvernance de l'Université de l'Ontario français

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Université de l'Ontario français (l'« Université »), qui comprennent l'état de la situation financière au 30 avril 2023, et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Université au 30 avril 2023, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers » de notre rapport des auditeurs. Nous sommes indépendants de l'Université conformément aux règles de déontologie qui sont pertinentes pour notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'Université ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'Université.

Responsabilités des auditeurs à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'Université.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'Université à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport des auditeurs sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport des auditeurs. Toutefois, des événements ou situations futurs pourraient amener l'Université à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

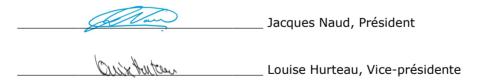
Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés Experts-comptables autorisés Le 9 août 2023

	Notes	2023 \$	2022 \$
Actifs Actifs à court terme			
Encaisse Débiteurs	3	5 201 923 2 038 338	7 504 894 1 469 945
Frais payés d'avance et dépôts		371 632 7 611 893	<u> </u>
Actifs à long-terme			
Immobilisations corporelles	4	18 435 001	18 024 363
Dépôts à long terme		219 700 26 266 594	219 700 27 218 902
Passifs et actif net Passifs à court terme Créditeurs et charges à payer Montant dû à des tiers, sans intérêt Apports reportés	5	1 876 475 65 528 3 363 875	2 081 338 179 887 4 964 885
		5 305 878	7 226 110
Passifs à long terme Subventions reportées afférentes aux immobilisations	7	19 021 534	19 615 232
Engagements	9		
Actif net non affecté		1 939 182	377 560
		26 266 594	27 218 902

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Au nom du Conseil de gouvernance,



	Notes	2023 \$	2022 \$
		·	<u>. </u>
Produits		10 000 000	12 501 570
Subventions de fonctionnement - Fédéral		18 298 600	13 591 579
Autres subventions			177 564
Droits de scolarité et frais exigibles		1 138 288	1 010 140
Amortissement des apports reportés afférents aux			440 564
immobilisations		793 698	419 561
Ventes		374 030	54 241
Produits d'intérêts		185 581	30 560
Autres		58 281	
		20 848 478	15 283 645
Charges			
Charges Salaires et avantages sociaux	10	9 921 669	7 414 398
_	10	2 305 029	2 028 177
Loyer Marketing		1 730 445	895 100
Honoraires professionnels		1 149 893	1 330 306
Infrastructure technologique		911 102	506 022
Frais de consultation		866 383	949 073
Amortissement des immobilisations corporelles		793 698	419 561
Frais généraux et de communication		415 867	417 301
Entretien et réparations		345 656	143 005
Déplacements		295 481	23 241
Autres		225 556	434 981
Services professionels		149 354	58 757
Développement		95 923	48 124
Bourses et aides financières		77 061	740 737
Intérêts et frais bancaires		3 739	1 474
		19 286 856	14 992 956
Excédent des produits sur les charges		1 561 622	290 689
Actif net au début de l'exercice		377 560	86 871
Actif net à la fin de l'exercice		1 939 182	377 560

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

	2023 \$	2022 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent des produits sur les charges	1 561 622	290 689
Éléments sans incidence sur l'encaisse :		
Amortissement des immobilisations	793 698	419 561
Amortissement des apports reportés afférents		
aux immobilisations	(793 698)	(419 561)
	1 561 622	290 689
Variation des soldes hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(568 393)	46 361
Créditeurs et charges à payer	(204 863)	(1 388 143)
Frais payés d'avance	(371 632)	270 070
Montant dû à des tiers, sans intérêt	(114 359)	179 887
Apports reportés	(1 601 010)	(68 180)
	(2 860 257)	(960 005)
	(1 298 635)	(669 316)
Activités d'investissement		<u> </u>
Acquisition d'immobilisations corporelles	(410 638)	(7 728 051)
Activités de financement (Diminution) augmentation nette des apports reportés afférents	(500 500)	F 002 670
aux immobilisations	(593 698)	5 893 670
Diminution de l'encaisse	(2 302 971)	(2 503 697)
Encaisse au début de l'exercice	7 504 894	10 008 591
Encaisse à la fin de l'exercice	5 201 923	7 504 894

Les notes complémentaires ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

1. Objectifs et fins

L'Université de l'Ontario français (l'« Université ») est une université de langue française pour les francophones et les francophiles. C'est une université inclusive, ouverte et connectée sur le monde tout en étant enracinée dans son milieu. La Loi de 2017 sur l'Université de l'Ontario français définit les objectifs de l'Université ainsi que les pouvoirs et attributions du Conseil de gouvernance et du Sénat. L'Université est un organisme de charité enregistré et est ainsi exempte d'impôts sous l'alinéa 149(1)(f) de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

Pour la phase de démarrage, l'Université a signé une contribution avec les gouvernements fédéral et provincial de l'ordre de 126 millions de dollars, réparti à parts égales entre les deux gouvernements, avec le financement fédéral couvrant les période fiscales de 2019-2020 à 2023-2024 et le financement provincial qui servira à financer la période allant de 2023-2024 à 2026-2027.

Une bonne partie des fonds servira à la planification et aux autres activités préparatoires qui auront lieu entre les années 2019-2020 et 2026-2027.

2. Principales conventions comptables

Mode de présentation

Les états financiers ont été préparés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du *Manuel des comptables agréés du Canada – Comptabilité* et tiennent compte des principales méthodes comptables suivantes :

Adoption des changements au chapitre 3400, Produits

L'Université a adopté les modifications du chapitre 3400, *Produits*, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} mai 2022, qui fournissent des directives supplémentaires concernant la comptabilisation des composantes multiples d'un contrat, le pourcentage d'avancement, la façon de déterminer si l'entité est le mandant ou le mandataire et les opérations de type « vente à livrer ».

L'application de ces modifications n'a pas eu d'incidence sur les états financiers de l'Université.

Constatation des produits

L'Université applique la méthode du report pour constater les apports pour les organismes sans but lucratif.

Les apports affectés d'origine externe sont reportés et constatés à titre de produits dans la période où les dépenses reliées sont encourues. Les montants affectés d'origine externe sont utilisés selon le but exprimé par le désignataire.

Les apports non affectés sont reconnus à titre de produits lorsque reçus ou à recevoir si les montants peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée.

Les promesses de dons ne sont comptabilisées qu'une fois reçues compte tenu du caractère incertain.

Les produits reportés d'origine externe reçus afin de financer l'acquisition d'immobilisations sont reportés puis amortis par imputation aux produits selon la méthode de l'amortissement linéaire, à un taux qui correspond au taux d'amortissement des actifs connexes.

2. Principales conventions comptables (suite)

Constatation des produits (suite)

Les produits de ventes sont constatés lorsque les conditions suivantes sont remplies :

- Il y a une preuve convaincante de l'existence d'un accord;
- Les services ont été fournis;
- Le prix de vente est déterminé ou déterminable;
- Le recouvrement est raisonnablement assuré.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Les travaux en cours comprennent les coûts directs de construction ou de développement attribuables à l'activité de celle-ci. Lorsqu'une immobilisation corporelle peut être acquise par donation ou pour une valeur symbolique, elle est comptabilisée à sa juste valeur à la date de l'acquisition. Les constructions en cours sont comptabilisées au coût et ne sont pas amorties pendant la construction. Suite à l'achèvement des travaux, les actifs sont inscrits dans leur catégorie d'immobilisations corporelles respectives et sont amortis aux taux indiqués ci-après.

L'amortissement des immobilisations corporelles est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile aux taux indiqués ci-après :

Améliorations locatives et mobilier de bureau Durée du bail Équipement informatique 3-10 ans

Instruments financiers

Évaluation intiale

Les actifs financiers et les passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence sont constatés initialement à la juste valeur au moment où l'Université devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier. Les instruments financiers créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'Université qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Le coût d'un instrument financier issu d'une opération entre apparentés dépend du fait que l'instrument est assorti ou non de modalités de remboursement. Lorsqu'il l'est, le coût est déterminé au moyen de ses flux de trésorerie non actualisés, compte non tenu des paiements d'intérêts et de dividendes, et déduction faite des pertes de valeur déjà comptabilisées par le cédant. Sinon, le coût est déterminé en fonction de la contrepartie transférée ou reçue par l'Université dans le cadre de l'opération.

Évaluation ultérieure

Tous les instruments financiers sont évalués au coût après amortissement.

2. Principales conventions comptables (suite)

Instruments financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction liés aux instruments financiers évalués à la juste valeur après leur comptabilisation initiale sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Dans le cas des autres instruments financiers, les coûts de transaction sont comptabilisés en augmentation de la valeur comptable de l'actif ou en diminution de la valeur comptable du passif et sont ensuite constatés sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Tout escompte ou toute prime lié à un instrument évalué au coût après amortissement est amorti sur la durée de vie prévue de l'instrument selon la méthode du taux d'intérêt effectif et comptabilisé en résultat net à titre de produit ou de charge d'intérêts.

Dépréciation

Dans le cas des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'Université comptabilise en résultat net une perte de valeur, le cas échéant, lorsqu'il y a des indications de dépréciation et lorsqu'elle observe un changement défavorable important au cours de la période dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs. Lorsque l'ampleur de la dépréciation d'un actif précédemment déprécié se réduit et que cette réduction peut être rattachée à un événement postérieur à la comptabilisation de la moins-value, la moins-value déjà comptabilisée fait l'objet d'une reprise à même le résultat net de l'exercice au cours duquel la reprise a lieu.

Opérations en devises étrangères

Les opérations, s'il y a lieu, en devises étrangères réalisées par l'Université sont converties selon la méthode temporelle, qui prévoit que les opérations sont d'abord comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les éléments d'actifs et de passifs monétaires sont par la suite ajustés de façon à refléter les taux de change en vigueur à l'état de la situation financière. Les gains et les pertes de change résultant de cet ajustement sont compris dans l'état des résultats.

Apports reçus sous forme de biens et services

Les apports reçus sous forme de biens et services fournis à l'Université ne sont pas reconnus dans ces états financiers en raison de la difficulté à déterminer leur juste valeur.

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants présentés de l'actif, du passif, des produits et des charges dans les états financiers. Les estimations principales comprennent la valeur comptable des comptes débiteurs, la durée de vie utile des immobilisations corporelles et le montant de certaines charges à payer. La mesure définitive de tous ces éléments peut différer de ces estimations.

3. Débiteurs

Taxes de vente à recevoir
Subventions à recevoir
Comptes à recevoir
Autres

2023 \$	2022 \$
410 253	1 303 480
1 501 083	_
86 326 40 676	28 718 137 747
2 038 338	1 469 945

4. Immobilisations corporelles

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2023 Valeur comptable nette \$	2022 Valeur comptable nette \$
Améliorations locatives	16 567 079	1 121 824	15 445 255	16 179 828
et mobilier de bureau	509 204	98 226	410 978	322 772
Équipement informatique	2 578 768	—	2 578 768	1 521 763
Construction en cours	19 655 051	1 220 050	18 435 001	18 024 363

Le coût total et l'amortissement cumulé pour l'exercice terminé le 30 avril 2022 était de 18 450 716 \$ et 426 353 \$, respectivement.

5. Créditeurs et charges à payer

Créditeurs et charges à payer
Salaires et avantages sociaux à payer
Sommes à remettre à l'État
Comptes étudiants perçus d'avance

2023	2022
\$	\$
1 166 074	1 178 553
710 401	447 102
_	397 738
_	57 945
1 876 475	2 081 338

6. Apports reportés

Solde au début de l'exercice Apports reçus au cours de l'exercice Montants amortis imputés aux produits - fonctionnement Transfert des produits reportés aux immobilisations (note 7) Solde à la fin de l'exercice

2023	2022
\$	\$
4,964,885	5,033,065
16,624,650	17,577,407
(18,225,660)	(13,769,139)
_	(3,876,448)
3,363,875	4,964,885

6. Apports reportés (suite)

Le solde est constitué des fonds suivants :

	2023	2022
	\$	\$\$
Fonctionnement	2 898 732	4 657 754
Recherche subventionnée	97 990	119 615
Produits des droits de scolarité différés	_	109 097
Don reporté	200 000	_
Autres	167 153	78 419
	3 363 875	4 964 885

Le fonctionnement représente le solde des fonds reçus ou à recevoir de l'entente de transfert de paiement au 30 avril 2023.

7. Subventions reportées afférentes aux immobilisations

La subvention reportée et afférente aux immobilisations représente une somme reçue pour aider à l'acquisition d'immobilisations. La somme reçue est amortie aux produits au même rythme que l'amortissement des actifs qui y sont reliés et se détaille comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Solde au début de l'exercice	19 615 232	14 141 123
Apports reçus au cours de l'exercice	200 000	2 017 222
Transfers d'apports reportés	_	3 876 448
Montants amortis imputés aux produits	(793 698)	(419 561)
	19 021 534	19 615 232

Le solde de la fin de la période représente les allocations suivantes :

	2023 \$	2022 \$_
Investis Montants amortis imputés aux produits Apports disponibles pour investissement	19 228 699 (793 698) 586 533	18 443 924 (419 561) 1 590 869
PP	19 021 534	19 615 232

8. Emprunt bancaire

Au 30 avril 2023, l'Université dispose d'une ouverture de crédit bancaire de 5 000 000 \$. À cette date, l'emprunt bancaire était inutilisé.

9. Engagements

Oligation découlant d'un contrat de location-exploitation

L'Université a signé un contrat à moyen terme de location-exploitation. L'Université a signé une entente de bail à long terme pour les locaux de l'Université échéant en août 2031. Les paiements futurs minimaux exigibles pour les prochaines années sont les suivants :

	\$_
2024	2 399 724
2025	2 160 000
2026	2 160 000
Après	9 120 000
	15 839 724

10. Avantages sociaux

Les employés éligibles de l'Université sont inscrits dans un régime enregistré d'épargne-retraite. L'Université contribue un montant de 7 % des salaires et avantages cotisables payés aux employés. Durant l'année, l'Université a versé au régime des contributions totalisant 472 379 \$ (326 755 \$ en 2022).

En 2022, l'Université a mis à la disposition de ses employés un régime supplémentaire « le Régime d'épargne non enregistré (NREG) », auquel les employés pourront participer s'ils ont atteint le maximum des cotisations autorisées sous le régime d'épargne enregistré.

11. Instruments financiers

Risque de marché

Le risque de marché désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable à la fluctuation des prix sur le marché. Il se présente sous trois formes : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. L'Université n'est pas exposée à un risque de marché significatif.

a) Risque de change

L'Université est peu exposée au risque de change étant donné qu'elle effectue très peu de transactions en devises.

b) Risque lié au taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. L'Université n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Université de l'Ontario français

30 avril 2023

11. Instruments financiers (suite)

c) Risque de prix

Le risque de prix désigne le risque de variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier attribuable aux fluctuations du prix sur le marché (outre les fluctuations découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change). L'Université n'est pas exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de crédit

Le risque de crédit consiste en une des parties d'un instrument financier qui manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. Le risque de crédit maximal de l'Université correspond à la juste valeur des débiteurs inscrits à l'état de la situation financière.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'Université soit dans l'incapacité de remplir ses obligations en temps opportun ou à un coût raisonnable. L'Université gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins d'exploitation. L'Université prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'elle dispose de fonds suffisants pour s'acquitter de ses obligations.